



Action impôts 2019

**Besoin d'aide pour remplir votre
déclaration fiscale ?**

Inscriptions du 4 au 15 février 2019

0800 22 55 11 (numéro gratuit)

**Genève,
ville sociale et solidaire**

www.ville-geneve.ch





Le mot de la magistrate

L'Action impôts 2019 est lancée

L'Action impôts, mise en place par la Ville de Genève depuis plus de 20 ans, apporte une aide précieuse aux personnes à revenu modeste, en particulier aux personnes âgées qui ont des soucis pour remplir leur déclaration d'impôts.

Mais l'Action impôts, c'est beaucoup plus que cela. Car les personnes qui s'adressent à l'Action impôts sont également informées des dispositifs d'aides sociales et des diverses possibilités de soutien. C'est donc une opportunité de renforcer nos liens avec des habitants défavorisés ou isolés. Les contacts avec les professionnels de la Ville permettent de prévenir les taxations d'office qui coupent, de fait, tout accès aux aides cantonales.

Des prestations, un droit

On sait que de nombreuses personnes ne font pas appel aux prestations auxquelles elles ont droit. Pour elles, nous faisons un travail d'information à long terme.

De plus, avec des moments d'accueil dans les différents quartiers, nous sommes au plus près des besoins, en phase avec la réalité quotidienne des habitantes et des habitants.

N'hésitez pas à faire appel à l'Action impôts en appelant le numéro gratuit à votre disposition.

Esther Alder, Conseillère administrative

Action impôts 2019

Le remplissage des déclarations d'impôts est réservé aux personnes répondant aux conditions décrites ci-dessous :

Conditions à remplir

- être domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève ;
- avoir un revenu brut annuel inférieur à :
 - o CHF 40'000.– pour une personne seule,
 - o CHF 50'000.– pour un couple,
 - o CHF 10'000.– par enfant à charge ;
- disposer d'une fortune nette ne dépassant pas :
 - o CHF 37'500.– pour une personne seule,
 - o CHF 60'000.– pour un couple,
 - o CHF 15'000.– par enfant à charge ;
- ne pas avoir un statut d'indépendant-e ;
- ne pas dépendre à 100% de l'Hospice général ;
- ne pas posséder de bien immobilier ;
- ne pas être imposé à la source.

Une participation financière de CHF 30.– par déclaration est demandée.



Près de chez vous

Des professionnel-le-s sont à votre disposition, **sur rendez-vous**, dans les divers quartiers de la Ville de Genève.

Une solution peut être envisagée pour les personnes à mobilité réduite.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone au numéro gratuit 0800 22 55 11.

Tous les jours ouvrables entre le 4 et le 15 février 2019.

8h-12h et 13h-17h (sauf le lundi dès 10h)

Renseignements

Service social
Rue Dizerens 25 – 1205 Genève
0800 22 55 11 (numéro gratuit)